

Ordonnance Souveraine n° 16.545 du 15 décembre 2004 modifiant l'ordonnance n° 1.691 du 17 décembre 1957 portant réglementation de la police de la circulation routière (Code de la route)

Type	Texte réglementaire
Nature	Ordonnance Souveraine
Date du texte	15 décembre 2004
Publication	Journal de Monaco du 24 décembre 2004 ^[1 p.3]
Thématique	Immatriculation, circulation, stationnement

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/ordonnance/2004/12-15-16.545@2005.02.01>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Vu Notre ordonnance n° 1.691 du 17 décembre 1957 portant réglementation de la police de la circulation routière (Code de la route), modifiée ;

Article 1er

Voir l'article 116 du Code de la route.

Article 2

Voir l'article 117 du Code de la route.

Article 3

Voir l'article 118 du Code de la route.

Article 4

Voir l'article 119 du Code de la route.

Article 5

Voir l'article 130 du Code de la route.

Article 6

Voir l'article 153 du Code de la route.

Article 7

L'article 169 de Notre ordonnance n° 1.691, susvisée, est abrogé.

Article 8

L'article 171 de Notre ordonnance n° 1.691, susvisée, est abrogé.

Article 9

Voir l'article 172 du Code de la route.

Article 10

Voir l'article 175 du Code de la route.

Article 11

Les dispositions de la présente ordonnance entreront en vigueur au 1er février 2005.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 24 décembre 2004

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/fr/Journaux/2004/Journal-7683>